

# **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024**

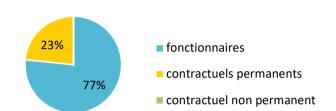


### **COMMUNE DE LA BATIE NEUVE**

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

#### **Effectifs**

- 30 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
  - > 23 fonctionnaires
  - > 7 contractuels permanents
  - > 0 contractuel non permanent
- → 1 contractuel permanent en CDI



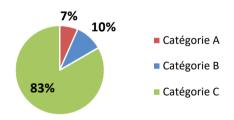
Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

# - Caractéristiques des agents permanents

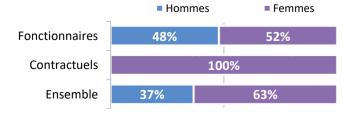
#### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	39%	14%	33%
Technique	57%	57%	57%
Culturelle	4%	14%	7%
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation		14%	3%
Total	100%	100%	100%

### Répartition des agents par catégorie



## Répartition par genre et par statut



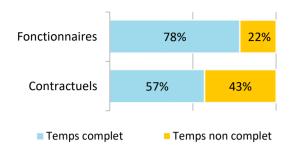
## → Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	43%
Adjoints administratifs	17%
Agents de maîtrise	13%
Rédacteurs	10%
Attachés	7%

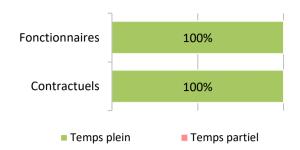
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

# Temps de travail des agents permanents -

Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



# Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

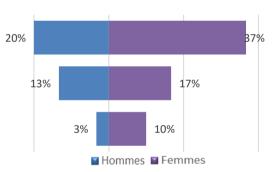
Filière	Fonctionnaires	Contractuels		
Culturelle	100%	100%		
Administrative	22%	0%		
Technique	15%	50%		

# Pyramide des âges \_\_\_\_\_

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moy	en*	
des agents per	rmanents	
Fonctionnaires	50,33	— de 50 ans et +
Contractuels	36,79	— ue so alis et +
permanents	30,73	_
Ensemble des		
permanents 47,17		
		_
Tranche d'âge		de - de 30 ans

# Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



<sup>\*</sup> L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

# . Équivalent temps plein rémunéré

# → 26,73 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 21,02 fonctionnaires

> 5,71 contractuels permanents

> 0,00 contractuel non permanent

48 649 heures travaillées rémunérées en 2024

# Répartition des ETPR permanents par catégorie



# Positions particulières

Aucune position particulière

## Mouvements

En 2024, 2 arrivées d'agents permanents et 1 départ

1 contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
29 agents	30 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024					
Fonctionnaires <b>7 4,5</b> %					
Contractuels → 0,0%					
Ensemble	7	3,4%			

## Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats rem	placants	100%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	100%
* Variation des effectifs :	
(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif phy	sique théorique

# - Évolution professionnelle

 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

Aucune nomination concerne des femmes

10 avancements d'échelon et aucun avancement de grade Aucun lauréat d'un examen professionnel

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

rémunéré au 31/12/2023) /

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

# Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0
•		

# Budget et rémunérations

## → Les charges de personnel représentent 41,2 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	2 832 048 €	Charges de personnel*	1 166 725 €	$\Rightarrow$	Soit 41,2 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	784 572 €	Rémunération - emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	68 769 €	0.6
IFSE:	68 769 €	0€
CIA:	0€	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	24 247 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	7 727 €	
Supplément familial de traitement :	7 236 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	

#### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Caté	gorie A	Caté	gorie B	Caté	gorie C
	Titulaire	Contractuel	<b>Titulaire</b>	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S	S	38 294 €		28 109 €	
Technique					27 929 €	26 416 €
Culturelle					S	S
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation				S		S
Toutes filières	S	S	38 294 €	S	27 873 €	25 575 €

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

# La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 8,77 %

Part des primes et indemni sur les rémunérations :		Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire			
Fonctionnaires 10,55%		1162,25 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024			
Contractuels sur emplois permanents 1,62%		Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024			
Ensemble	8,77%				

## → IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Mantant annual		Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanents						
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes	;		Femmes			Hommes	
moyen par 211 it	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A				S			s					
Catégorie B	S			S								
Catégorie C	1 938 €			2 473 €								

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

#### Absences -

- En moyenne, 22,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > En moyenne, 6,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	1,93%	1,68%	1,87%	
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,22%	1,68%	5,16%	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,22%	1,68%	5,16%	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- Aucun jour de carence prélevé pour les agents permanents
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

#### Accidents du travail

## 1 seul accident du travail déclaré au total en 2024

 1 accident du travail pour 30 agents en position d'activité au 31 décembre 2024

# Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

## 3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 2 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ➡ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 2 en catégorie C
- ⇒ 27 541 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

# Prévention et risques professionnels

#### **→** ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

#### **→** FORMATION

6 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 1 450 € Coût par jour de formation : 242 €

#### **→** DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 15 056 €

#### **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

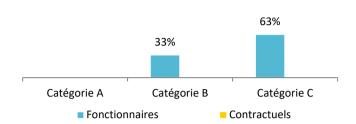
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

#### **Formation**

→ En 2024, 43,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

#### Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



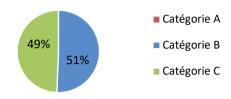
→ 6 641 € ont été consacrés à la formation en 2024

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	92 %
Frais de déplacement	8 %

## 79 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

# Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



# Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,6 jours par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	100%

# - Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	5 332 €	2 520 €
Montant moyen par bénéficiaire	267 €	120€

#### L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

#### **Relations sociales**

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

# Précisions méthodologiques

### → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

## <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

## \Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juin 2025 Version 1